Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-2025083-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : **délibération : 2025-083**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2025

En exercice : 17 **Présents : 15** **Votants : 17**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, NICOLAS Patricia, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, BEAUMONT-PEUZIAT Patrick, DORVAL Alain, VIGOUROUX Michel, ROUXEL Vincent, BOUCHER Anne Lise, BINARD Gilles, DAHERON Sandrine

Absents excusés : KURZMANN Gwenn (procuration à BERRIVIN Annie), CONAN Sandra (procuration à DAHERON Sandrine)

Absents :

Secrétaire : DORVAL Alain

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.
Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions), contribue à mobiliser le mécénat (défiscalisation) en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local (ex : Mission Bern — loto du patrimoine).
Afin de soutenir son action, la délégation régionale de Bretagne de la fondation du Patrimoine, propose une adhésion d'un montant de 200,00 € pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale de Bretagne pour l'année 2026.**
- **DECIDE d'inscrire les crédits correspondant à la cotisation annuelle au Budget Primitif 2026 de la Commune.**

Le secrétaire de séance, DORVAL Alain	Le Maire, Annie BERRIVIN

MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN (FINISTÈRE)